

SEANCE DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 30 septembre à 18H30 le Conseil Municipal s'est réuni, à la Mairie, sous la Présidence de **Mme DUBRAUD Elisabeth, Maire**.

Présents : MM. MOUTARD Michel, HUGEROT Florent, BILLON Edouard, BEAUFORT Constant, MARCHETTI Cyril, LEVEQUE Richard, LORSUNG Pascal, MOYAT-JAURY Annie

Absent excusé : MM. LECLERC Jean-Paul

Absent : M. MASURE Bertrand

Monsieur BILLON Edouard a été nommé secrétaire de séance

Le compte rendu de la réunion du 17/06/2024 et du 29/07/2024 est lu et approuvé à l'unanimité

Délibération 23/2024BIS

OBJET : DI FRUSCIA / BERTRAND - DECISION D'ESTER EN JUSTICE

Madame le Maire transmet aux membres du Conseil Municipal un document relatif au dossier en cours et nécessitant l'extension de celui-ci.

Après s'être rapprochée de **Maître Jean-Emmanuel ROBERT**, avocat chargé de défendre les intérêts de la Collectivité dans le cadre du dossier sur la transmission litigieuse des Baux ruraux, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que celui-ci n'a pas la compétence pour intervenir sur ce volet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE DE CONFIER à **Maitre Anthony Church**, avocat, dont le cabinet est au 10 rue Pergolèse à 75116 Paris, le soin de faire le nécessaire pour défendre les intérêts de la commune dans cette nouvelle instance.

Le coût de cette intervention est fixé à 1.800,00 € H.T.

&

DONNE, pour ce faire, mandat et tout pouvoir à Madame le Maire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération 24/2024

DECISION DE REPARER OU NON LA DEBROUSSAILLEUSE

Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal que :

La débroussailleuse achetée chez BRUNE à Châtillon-sur-Seine en date du 6 juin 2023 est tombée en panne, sachant que la garantie était dépassée de quelques jours.

Celle-ci a été déposée pour vérification chez ce vendeur. Il s'avère que les travaux de réparation sont aussi élevés que l'achat d'une débroussailleuse neuve.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de ne pas signer le devis de réparation.

DEMANDE à récupérer le matériel pour l'avis d'un autre professionnel

Fait et délibéré en séance les jours, mois et ans susdits. Pour extrait certifié conforme, ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération 25/2024

ACHAT ET DISTRIBUTION DE SAPINS NOËL

Le Conseil Municipal décide de renouveler la distribution de sapins de Noël - pour la décoration extérieure uniquement - aux habitants qui en feront la demande.

Le sapin (Nordmann), facturé au prix de **6 € l'unité**, sera offert par la commune (un sapin par habitation).

Le Conseil Municipal décide de se fournir auprès de l'indivision Henriot G à Poliset (Aube)

Cette année il ne sera pas possible d'acheter des sapins supplémentaires, notre fournisseur n'ayant pas le stock suffisant.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

QUESTIONS DIVERSES NE DONNANT PAS LIEU A DELIBERATION

DEVIS REFONTE DU SITE INTERNET

Le devis concernant la refonte du site internet n'a pas été retenu par les membres du Conseil Municipal, dont l'un de ses membres se charge de la mener ainsi que son enrichissement.

LA COLLECTIVITE ENVISAGE DE RECRUTER UN AGENT DES SERVICES TECHNIQUES,

Le poste étant créé pour 7//35 H, la collectivité envisage de modifier le temps de travail soit 4/35 H. Dans un premier temps la collectivité doit saisir le CST car la modification du temps de travail est supérieure à 10% afin d'obtenir l'accord.

LITIGES SUR LES BAUX RURAUX :

Madame le Maire donne lecture, pour aval, des conclusions que Maître Jean-Emmanuel Robert propose d'adresser aux avocats des parties adverses dans les dossiers nous opposant à M. Eric Deheurles d'une part, et Mesdames Di Fruscia / Bertrand d'autre part.

Celles-ci n'appelant pas d'observations particulières, sont adoptées à l'unanimité.

Madame le Maire a envoyé un courrier de condoléances à **Mr Jean-Michel SOUFFLET** par suite du décès de son père, Mr Michel SOUFFLET.

OCTOBRE ROSE : Dans le cadre de cette campagne nationale d'information sur le Cancer du Sein, Madame le Maire charge M. Constant Beaufort d'éclairer Saint Félix en rose.

LA COMMISSIONS DES CHEMINS se réunira le **mercredi 9 octobre 2024 à 16 h 30**

LE SAMEDI 5 OCTOBRE 2024, à partir de 8 h 00, installation d'une table et d'un banc au lieu-dit Le Moulin. Un second sera positionné devant le bâtiment technique, à proximité du point d'apport volontaire.

UN RENDEZ-VOUS AVEC PIERRE & JARDIN est fixé au samedi **12 octobre 2024 à 9 h 00** devant la Mairie afin de faire le point sur toutes les plantations et les aménagements à venir.

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE : RDV au Monument aux Morts pour le Dépôt de Gerbe à **10 h 30**.

BAIL DE CHASSE : Un pointage du parcellaire est en cours, le Président de chasse et le Trésorier seront convoqués afin de faire un point ensemble et de partir sur de bonnes bases.

L'ENTREPRISE CLOQUEMIN M va retirer les frênes tombés dans la LAIGNES.

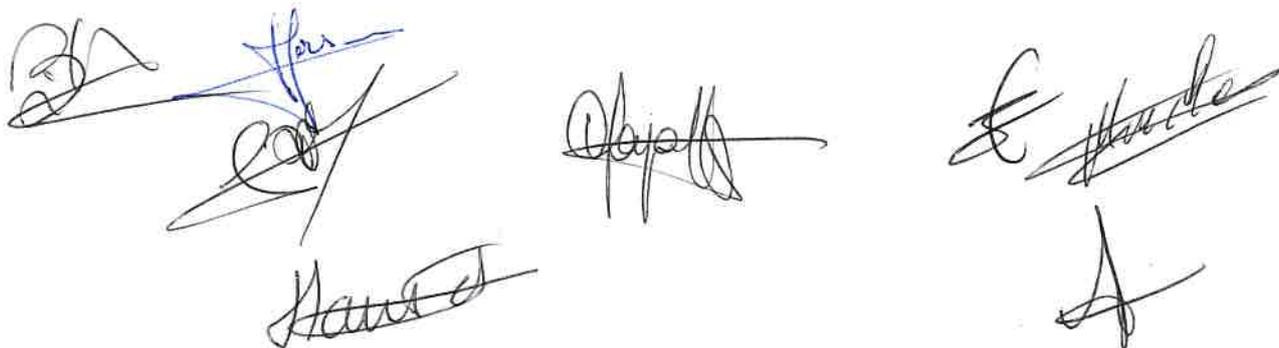
DEVIS MURS DU CIMETIERE : Mme MOYAT-JAURY A Conseillère Municipale ayant initié ce dossier se charge de demander d'autres devis.

DEVIS FENETRES SACRISTIE : Mme MOYAT-JAURY A fait savoir que les 2 fenêtres seraient à changer. Madame le Maire lui précise que l'église étant classée, nous devons nous rapprocher de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France pour avis et préconisations.

LES VŒUX DU MAIRE : Auront lieu le **vendredi 10 janvier 2025**, à partir de **18 h 00**.

LE REPAS DES AINES : La date est fixée au **dimanche 23 février 2025**. Le lieu et le choix du restaurateur sont en cours.

La Séance est levée à 22 H 30



Handwritten signatures of council members, including a signature with the word 'Haut' written above it.